

ABONNEMENT.

S'abonner :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	9
Poster :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 A EWIG,  
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne . . . . .	30 c.
Réclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	75

RESERVES SONT FAITES  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sans restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne à  
 A PARIS,  
 chez M. BAYAS-LAPTE,  
 Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Juillet 1880.

Chronique générale.

M. GAMBETTA A BELLEVILLE.

M. Gambetta est allé mendier les applau-  
 dissements de Belleville. Le vaincu du 14  
 juillet, l'orgueilleux comédien que les lau-  
 riers de Rochefort empêchent de dormir, a  
 éprouvé le besoin, après sa digestion, de  
 porter à ses électeurs la bonne nouvelle que  
 la République est définitivement fondée par  
 le concours enthousiaste de tous les Fran-  
 çais. Belleville, dit la *Republique française*,  
 avait conservé sa parure du 14 juillet. Sa  
 population débordant dans les rues présentait  
 l'aspect animé des grands jours.

Nous connaissons les grands jours de Bel-  
 leville; Paris les connaît aussi, et M. Gam-  
 betta, pour ne pas les voir, est allé cacher  
 à Saint-Sébastien son patriotisme effaré.

La harangue nouvelle débitée par le vi-  
 veur du Palais-Bourbon, nous offre le plus  
 pitoyable modèle du boursoufflage politique  
 que gonfle toutes les réclames électorales des  
 flatteurs de la multitude.

Dans son discours, il a parlé de la néces-  
 sité de l'union entre les républicains et a in-  
 sisté surtout sur le respect de la légalité. Il  
 semblait que M. Gambetta eût des raisons de  
 penser que des conseils tout différents eus-  
 sent été donnés aux républicains.

M. Gambetta a encore prétendu que la  
 République était fondée sur le consentement  
*unanime du peuple français tout entier, et qu'elle  
 peut défier sans colère, et même avec le dédain  
 de la force, toutes les attaques de quelque côté  
 qu'elles viennent, car elles sont désormais im-  
 puissantes.*

Comme cet homme-là ment !  
 Parler du dédain de la République pour  
 ses adversaires, alors qu'elle a peur d'ap-  
 pliquer ces décrets liberticides dont elle a  
 tant besoin pour étouffer la concurrence

terrible de l'enseignement chrétien ! Parler  
 de la force de la République, quand près de  
 DEUX CENTS MAGISTRATS de parquet, en face  
 de l'Europe stupéfaite, lui jettent leur dé-  
 mission au nom de la conscience humaine  
 outragée ! alors que tout le barreau de  
 France proteste avec l'énergie d'un noble  
 patriotisme et l'ardeur du plus profond mé-  
 pris, contre les actes impies du 30 Juin !..

M. Gambetta nous prouve qu'il ment et  
 qu'il a peur de la démagogie qu'il flatte,  
 quand il ajoute ces paroles ridicules dans la  
 bouche d'un homme qui, pendant la guerre  
 et depuis, a traité nos généraux comme des  
 valets :

« Mais il convient aussi, au milieu de  
 ces jours de victoire et d'allégresse publi-  
 ques, de songer aux heures plus tristes, de  
 ne pas oublier nos épreuves et nos deuils ;  
 il convient surtout de faire, en face de  
 l'image de la patrie, sous le drapeau aux  
 trois couleurs que recevait, il y a trois jours,  
*noire jeune et glorieuse armée*, il convient de  
 faire le serment de rester toujours dans la  
 légalité, car, en dehors d'elle, il n'y aurait  
 que périls, aventures et chute définitive. »

M. Gambetta cherche déjà des yeux, se-  
 lon la prédiction de M. Vuillot, le vasistas  
 de Ledru-Rollin... pour le jour où les Bel-  
 levilleois tiendront le serment juré par les  
 sectes contre le gros bourgeois du Palais-  
 Bourbon.

M. Gambetta s'est trompé, s'il a cru dé-  
 sarmer les colères des intrançaisables en al-  
 lant dimanche jusqu'à Belleville chercher  
 des applaudissements et affirmer sa toute-  
 puissance. La *Presse* le lui dit tout crûment :

« Nous venons de lire l'allocution que M.  
 Gambetta a prononcé hier à Belleville de-  
 vant des orphéons assemblés. C'est un mor-  
 ceau médiocre, mais qui pue la dictature.

« Comme toujours, M. Gambetta a inju-  
 rié ses adversaires. Il a déclaré que leurs  
 attaques étaient désormais impuissantes et  
 que leur politique était une politique de dé-  
 pit.

» Il serait puéril de discuter cette opi-  
 nion personnelle de M. Gambetta sur sa  
 personne. Il se croit l'homme indispensable  
 sur terre et sur mer. Il l'a dit hier devant  
 une grande chose : le peuple. Il le répètera  
 demain devant une autre grande chose : l'O-  
 céan. Il le fera dire en prose par M. Isam-  
 bert et en vers à la Belmontet par M. Char-  
 les Quentin. Il le fera broder en tapisserie  
 par M<sup>me</sup> Adam et inscrire sur les pièces mon-  
 tées de son cuisinier Trompette. Laissons  
 cet orgueil s'épanouir; le pays de France,  
 qui a toujours eu la haine des parvenus à  
 morgue, finira par hausser les épaules  
 comme hier, des airs de capitaine Fra-  
 casse. »

Se moquant, un peu plus loin, du mot de  
 M. Gambetta, « la République légale », la  
*Presse* dresse l'oreille. Qu'est-ce là ? dit-elle ;  
 et pour qu'on ne se trompe pas sur ses sen-  
 timents à cet endroit, elle s'écrie : « *Quand  
 les lois seront respectables, la légalité sera res-  
 pectée. Pas avant !* »

Le bruit court que les rapports intimes  
 qui existent en ce moment entre M. Gam-  
 betta et les principaux chefs de l'armée jet-  
 tent une certaine inquiétude parmi les dé-  
 putés républicains.

Depuis quelques jours, de grands efforts  
 sont tentés pour ménager à M. Gambetta  
 une entrevue avec M. Rochefort.

On nous assure que M. Rochefort a réso-  
 lu de repousser toutes les propositions de ce  
 genre.

LE CONGRÈS SOCIALISTE.

Dimanche, le congrès socialiste de Paris  
 s'est réuni en comité secret, salle de l'ex-  
 Alhambra, rue du faubourg du Temple, à 2  
 heures de l'après-midi; le soir, à 8 heures,  
 avait lieu une séance publique dans laquelle  
 a été exécuté le programme général de ceux  
 qui dirigent les nouvelles couches :

Collectivisme révolutionnaire, c'est-à-dire  
 la communauté des biens établis par la  
 force ;

- Suppression de toutes les entraves ;
  - Suppression des cultes ;
  - Suppression du contrat de mariage et éta-  
 blissement de l'union libre ;
  - Repos du lundi ;
  - Autonomie absolue de la Commune.
- Dans cette séance, les réformateurs n'ont  
 pas eu le temps d'aborder d'autres ques-  
 tions.

Sur la demande de M. Dumarest, préfet  
 du Gard, le général commandant la subdivi-  
 sion militaire vient de consigner aux trou-  
 pes de la garnison de Nîmes le quartier de  
 l'Enclos-Rey, où se sont commis, dans la  
 soirée du 14 juillet, les plus détestables ex-  
 cès. On craint, avec juste raison, des repré-  
 sailles qui ne manqueront pas d'avoir lieu.

Les Pères Jésuites de Lyon viennent d'é-  
 migrer. Ils ont pris cette résolution samedi  
 dernier.

Le noviciat de la résidence est transféré  
 en Angleterre.

Tous les attachés des parquets de pre-  
 mière instance et du parquet de la cour d'ap-  
 pel de Lyon, viennent de donner leur démis-  
 sion.

Le gouvernement est très-préoccupé de  
 l'attitude prise par les tribunaux relative-  
 ment à la dispersion des Jésuites. Il aurait  
 été décidé que le ministre de la justice ap-  
 pellera devant la cour de cassation de tous  
 les jugements qui seront rendus contre les  
 exécutions des décrets du 29 mars.

Il paraît que l'autorité militaire a fini par  
 s'émouvoir, au moins sur certains points,  
 des désordres auxquels s'étaient livrés les  
 soldats. D'après un journal de Toulouse,  
 sept caporaux de la 17<sup>e</sup> section d'ouvriers

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

Je me redressai. Mes yeux se séchèrent.  
 Spectateur indiscret de mon ivresse de déses-  
 poir, M. de Savors reprit :

— Vous voulez mourir, Hélène ?

— Oui, je...

Mon cœur se fondit, je pleurais à sanglots.

M. de Savors très-ému me releva et, passant mon  
 bras au sien, m'entraîna vers le château dont nous  
 étions loin.

— Comme vous avez pris vivement l'observation  
 de mademoiselle de Savignan, me dit-il, mademoi-  
 selle de Savignan ne l'a pas plutôt eu faite, qu'elle  
 en était sincèrement désolée; elle la retire et me  
 charge de vous exprimer ses regrets.

— Mademoiselle de Savignan n'a pas de regrets  
 à m'exprimer, murmurai-je, son observation était  
 méritée, j'étais en retard; mais dites-lui que j'en  
 ai de mon audacieuse réponse. Monsieur de Sa-  
 vors, je vous redemande le portrait de Néréisse.

— Craignez-vous que je ne le perde ?

— Non, mais je ne veux plus être institutrice,  
 je vais partir.

— Vous retournez au Beuvian, auprès de vos  
 protecteurs ?

— M. Claude ne peut pas me garder; je serais  
 une charge pour le 41<sup>e</sup>. J'ai des talents, de la voix,  
 j'embrasserai la carrière théâtrale: de plus nobles  
 que moi l'ont fait, et n'ont pas été déshonorés. Qui  
 sert cent maîtres, n'en sert pas.

— Vous, monter sur les planches ! s'écria M. de  
 Savors avec feu. Vous ne le feriez pas. Quoi ! vous  
 si douce, si modeste, si simple, vous iriez braver  
 les regards hardis d'un public ! Le théâtre, que  
 l'on nomme « l'école des mœurs », n'est qu'une  
 école de perdition. Jamais elle n'a converti un  
 pervers, mais qu'elle a flétri d'innocences !

« A faire vibrer la lyre des passions, à voiler vos  
 traits naïfs et purs du masque de la femme coupable,  
 à représenter les vices infâmes et dégradants  
 qui frappent certains êtres de la pauvre humanité,  
 croyez-vous conserver la vôtre ? Espérez-vous vous  
 heurter à toutes les turpitudes, vous plonger au  
 sein du mal sans en rapporter quelque souillure ?  
 Si vous embrassez cette carrière, renoncez à l'in-  
 nocence, renoncez au respect, renoncez à être à  
 vous. La comédienne pure de toutes fautes, de  
 toute faiblesse, n'a qu'un honneur compromis: on  
 loue sa sagesse, sa vertu, sans y croire sérieuse-  
 ment. Ce n'est plus la femme, la mère, la jeune fille  
 de la famille, c'est la diva, c'est l'actrice. Elle  
 n'est plus au père, au mari, à l'enfant, elle appar-

tient au public, qui brûle de l'encens sur ses autels,  
 qui prodigue la gloire, la célébrité, en fait son  
 idole et la regarde comme le hochet charmant que  
 son argent agite pour son plaisir ou sa distraction.

« Non, la femme n'est pas créée pour la mission  
 d'artiste, pour la vie publique. Sa mission est plus  
 noble, plus sainte. A elle est réservé de développer  
 l'intelligence de l'homme au berceau, de déposer  
 dans son âme l'étincelle qui allumera le feu sacré  
 du génie ou le sérieux de la pensée. La réponse  
 historique de Napoléon à la femme supérieure de  
 son siècle est mordante, mais juste; et combien  
 eût-elle été plus belle et plus vraie s'il eût dit: La  
 première femme du siècle est celle qui a su faire  
 de son fils un chrétien suivant Dieu !

« Hélène, ma douce enfant, n'ambitionnez pas  
 ces carrières aventureuses que les talents excep-  
 tionnels ont tant de peine à parcourir sans y laisser  
 les traces de sang d'une réputation contestée.  
 L'oncle Claude a des vœux sur vous; vous-même,  
 vous aimez...

— J'aime ! Moi ! interrompis-je avec stupeur.  
 Eh ! qui donc ? dis-je avec une soudaine violence.

— Vous trouvez peut-être que je me mêle de  
 ce qui ne me regarde pas. Mais Lucien n'a pas de  
 secret pour son plus intime ami: il m'a confié...

— Lucien ! M. Fromy ! exclamai-je. Qu'a-t-il  
 pu vous confier ? Il n'y a rien entre nous qu'une  
 amitié banale. M. Fromy ? mais il ne m'aime pas,

monsieur de Savors ! C'est M. Claude Merrey qui  
 projetait pour moi ce mariage, par pure charité  
 chrétienne.

— La charité chrétienne va donc bien à Lucien,  
 qu'il m'a dit être très-heureux de vous donner sa  
 main. Vous avez bien placé vos affections. Mon  
 ami est un homme distingué, un grand cœur, une  
 belle intelligence. Il parviendra; on parlera de lui.

— Mais je n'ai pas placé mes affections en M.  
 Fromy. Je n'ai qu'une profonde estime pour son  
 caractère, une vraie reconnaissance pour son dé-  
 vouement de partager son avenir et son nom avec  
 une jeune fille imposée qu'il n'épouserait que pour  
 complaire à son bienfaiteur.

— Vous n'avez pas d'affection pour Lucien ? Mais  
 alors vous en aimez donc un autre ? s'écria le  
 comte, sur le visage duquel passa en une seconde  
 mille expressions indéfinissables.

— Un autre ?... balbutiai-je.

— Hélène, m'autorisez-vous à vous parler com-  
 me à la jeune fille à laquelle je porte un profond  
 intérêt et que je respecte comme ma sœur ? Eh  
 bien ! ma chère enfant, laissez-moi vous dire que  
 vous vous ignorez. Descendez dans votre cœur :  
 ne se serait-il pas donné à votre insu ? Il faut qu'il  
 ne soit plus libre pour refuser celui d'un homme  
 de la valeur de Lucien. Vous avez été beaucoup  
 dans le monde l'hiver dernier; n'aurait-il pas  
 sympathisé avec une personne... Interrogez-le...

militaires, qui sont actuellement en prison, passeraient demain ou après-demain en conseil de guerre. Cent dix soldats seraient sous le coup d'un ordre demandé au ministre de la guerre pour être envoyés aux compagnies de discipline d'Afrique. Ces mesures auraient été prises à la suite des excès commis par ces soldats dans la journée du 4 juillet.

Plusieurs soldats du 64<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Toulon, ont été punis, dit-on, de huit jours de prison, pour avoir chanté la *Marseillaise*.

M. Jules Grévy a gracié le clairon Pernodi, condamné à mort pour avoir tué un officier. En voilà un qui peut crier : Vive la République !

Le nombre des démissions s'élève aujourd'hui à cent quatre-vingt-dix.

Selon le *Figaro*, les adhésions des avocats à la consultation de M<sup>e</sup> Rousse s'élèvent au chiffre de 4,624.

M. Varroy soumettra prochainement à l'examen du conseil un projet de loi réglant la question de l'admission des sociétés ouvrières à l'exécution des travaux publics. Ce projet permettrait aux sociétés de prendre part à toutes les adjudications moyennant certaines conditions.

La Justice donne comme certain « que le juge d'instruction de Lille a voulu faire arrêter le préfet du Nord. »

Le *National* donne sur cette nouvelle les renseignements suivants :

« Un Jésuite de Lille a porté une plainte contre le préfet du Nord pour violation de domicile et attentat à la liberté individuelle. Le juge d'instruction a transmis cette plainte au procureur de la République, en qualifiant de crimes les faits dénoncés dans la plainte.

« Le procureur de la République a pris des réquisitoires tendant à ce que le juge d'instruction se dessaisisse et se déclare incompetent à raison de la qualité de la personne.

« Le juge d'instruction a répondu par une ordonnance maintenant sa compétence, attendu qu'il s'agit d'un fait qualifié crime et non délit.

« Le procureur général a immédiatement frappé cette ordonnance d'opposition, et l'affaire est venue samedi devant la cour d'appel de Douai. L'arrêt a dû être rendu hier. »

« Sommes-nous repentants ? » s'écrie le *Citoyen*, un des organes attirés des survivants de l'insurrection du 48 mars. Et, naturellement, il répond : non.

« Nous repentir de quoi, s'il vous plaît ?  
» Ne déplacez donc pas les responsabilités.  
» L'histoire est là : si vous avez le désir de la fausser, vous n'en avez pas le pouvoir.

« Nous repentir d'avoir engagé une épouvantable guerre civile ? Mais le sang versé retombe jusqu'à la dernière goutte sur l'Assemblée néfaste ! »

Voilà qui est clair.

Et tandis que le *Citoyen* affirme que les amnistiés ne se repentent pas de leurs crimes, le *Père Duchêne* reprend la théorie républicaine du droit à l'insurrection :

« Les républicains opportunistes et bourgeois, dit-il, les Grévy, les Gambetta, les Léon Say, les Freycinet, les Ferry, traînant à leur suite les gauches multiples de la Chambre des députés et du Sénat, savent-ils quelle est la véritable signification du 4 juillet ? »

« Dans le cas où ils en auraient perdu le souvenir, nous voulons le leur rappeler. La fête du 4 juillet signifie purement et simplement : *Droit à l'insurrection.* »

Ce qu'il y a de triste, c'est que c'est vrai. Et les artistes de Nîmes l'ont bien compris, eux qui célébraient la fête prétendue nationale en criant : « Vive la Rouge ! A bas les Curés ! » et en découpant à coups de sabre les bourgeois qui ne partageaient pas leurs appréciations.

## Tribunaux.

8<sup>e</sup> CHAMBRE CORRECTIONNELLE. — Poursuites contre la *Gazette de France* et l'*Univers*. — Ces deux journaux ont publié à la date du 15 juillet dernier un article sur la prise de la Bastille. Dans le corps de l'article, ils avaient inséré une gravure tirée de la collection de la Bibliothèque nationale représentant trois piques. Au sommet de la première, se balançait la tête du marquis de Launay, la seconde était surmontée de la tête de Foulon, tandis qu'on voyait à l'extrémité de la troisième le cœur de Berthier ; au-dessous, cette simple légende : « Trophées de la Bastille !... »

Le dessin présenté à la censure par MM. Pillet et Dumoulin pour être publié dans une brochure de propagande fut autorisé par la censure. Forts de cette autorisation qu'ils croyaient être légalement générale, la *Gazette* et l'*Univers* l'ont reproduit.

Malgré deux remarquables plaidoiries de M<sup>e</sup> Robinet de Cléry et de M<sup>e</sup> Guerrier, la *Gazette* et l'*Univers* ont été condamnés à 25 fr. d'amende.

## Etranger.

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin, 20 juillet, que les socialistes se remuent considérablement depuis la rentrée des amnistiés en France. Sans compter les deux complots contre la personne de M. de Bismarck à Friedvichrohe, il y a un troisième groupe d'individus qu'on vient d'arrêter à Berlin. On a les preuves qu'ils voulaient chercher à assassiner le chancelier.

On la renie ; on n'ose se l'avouer. Elle fait trembler, elle étonne. On est si bizarre quand on aime !

A la fois joyeuse et inquiète, toute rouge et toute pâle, on chante et on pleure, on soupire et on rit, on se fuit et l'on se cherche, on se recherche et l'on se fuit. Pourquoi ? on ne s'en doute point. C'est fantaisie, c'est caprice ; l'on se croit malade ou fou et l'on se raille.

J'avais eu ces bizarreries et je les avais raillées. Il m'était bien arrivé de m'alarmer vaguement de penser sans cesse à M. de Savors et d'être si occupée de lui. Mais je ne sondais pas très-avant mes pensées et prenais pour de l'amitié le sentiment plus vif, plus sérieux qu'il m'inspirait.

Les poètes qui font métier d'analyses morales ne me détrompaient point.

Dans leurs poèmes en douze chants, édits et inédits, et leurs romans en trente-deux volumes avec préface, prologue, épilogue et suite, que me lisait madame Hervé, ils décrivaient l'amour une explosion, un incendie, un ravage du cœur. Il n'y avait ni ravage, ni explosion, ni incendie dans mon cœur ; et, n'aimant pas à la manière des poètes, de Nérèsse et de Camille, je ne me méfiais pas de ma simple amitié.

Deux mots m'avaient éclairée. — Interrogez-vous ? Nommez-le... Je me rendais maintenant compte de mes tristesses.

Mes tristesses après le départ des artistes du

— D'après une dépêche du *Morning Post*, le gouvernement prussien songe sérieusement à abolir le mariage civil. On est effrayé de la façon rapide et générale dont l'irrégion et le rationalisme se répandent et l'on pense qu'une mesure comme celle que l'on projette est nécessaire pour rappeler le peuple au sens de ses devoirs religieux.

Russie. — On télégraphie de Berlin au *Morning Post* : « Les faveurs continuelles que l'on a pour le général Chanzy à Saint-Petersbourg ont donné lieu à des commentaires malveillants en Allemagne. Sa nomination au grade de chevalier dans l'ordre russe le plus élevé, est considérée comme une manifestation anti-germanique. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La distribution des prix de l'Institution Saint-Louis aura lieu le vendredi 30 juillet, sous la présidence de M<sup>e</sup> l'Evêque d'Angers.

La distribution aux élèves des écoles des Frères sera faite, le lendemain samedi 31 juillet, dans la cour de l'Institution Saint-Louis.

Un de nos concitoyens a bien voulu nous transmettre ses appréciations et ses réflexions sur chacun des conseillers municipaux de la ville de Saumur. La silhouette qu'il en trace est fine et railleuse, mais nous ne pouvons la publier pour bien des raisons, et la première c'est que nous ne connaissons pas notre honorable correspondant.

## Le 14 Juillet à Saumur.

LES DISCOURS.

Comme c'est vrai que les orateurs trop émus perdent tous leurs moyens ! Témoin notre honorable compatriote, qui était venu cependant « de Paris ici » pour fêter largement notre pierre, qui est aussi sa pierre, « une pierre de famille ». Mais les paroles de M. le Maire l'ont ému « si profondément » qu'il n'a pas pu développer sa pensée. Il a dit : c'est moi qui « suis un tel » ; il a poussé deux cris de douleur en quatre paroles ; il a tendu la main ; — et puis, c'est tout.

Voyons un peu les cris de douleur. Il y en a un gros et un petit, et le petit ne va pas si loin que le gros, mais il porte à faux et au rebours certainement des excellentes intentions de l'orateur.

Il a vu, lui, le petit-neveu ou petit-cousin du héros de la Bastille, lui, « le petit-fils de B. de Chavigny, maire et député de Saumur en 1790 », il a vu « la bourgeoisie désertant la cause populaire pour se glisser dans les rangs de la noblesse ». Eh ! mon Dieu, oui, cela se voit, mais tant mieux. Excellente glissade pour la cause populaire.

Qu'est-ce que la bourgeoisie depuis 89 ? N'est-ce pas le « peuple », tout récemment enrichi ? Et la noblesse est en train de se fondre dans cette bourgeoisie !... Encore un peu de temps, et nous arrivons évidemment à la fusion universelle.

Beuvlan, ma soif de dissipation, mon empressement à venir à Savignan, mon courage à supporter les humeurs de Régina. J'aimais M. de Savors.

Cela découvert, j'aurais dû quitter le château, n'y pas rester un instant de plus.

Cependant je restai et n'écrivis pas à l'oncle Claude.

Dans un jardin soigneusement entretenu, une fleur grandit, éclôt parmi les arbustes. A l'éclat de ses couleurs, à la splendeur de son épanouissement, le jardinier la remarque. Il est frappé de surprise ! Cette fleur lui est inconnue ; il n'en a pas semé la graine, il ne l'a pas arrosée ; il ne lui a donné aucun soin, il ignore même la désignation qui lui est propre. Un hasard le lui apprend. Horreur !... Le parfum de l'admirable fleur est un poison, sa feuille, vénéneuse. La respirer, la toucher, c'est la mort.

Il va l'arracher... Il hésite. Elle est la beauté, la parure de son jardin !

— Je la garde, dit-il enfin, seulement, je la cultiverai avec précaution.

Le malheureux trouve son imprudence prudente. J'étais ce jardinier ; mon cœur, ce jardin ; mon amour, cette fleur.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Et que prouvent d'ailleurs ces alliances de la noblesse et de la bourgeoisie ? Cela prouve qu'au noble pays de France, un patrimoine tout nu de pur honneur vaut toujours un patrimoine d'argent. Admirable symphonie car un peuple qui veut durer ne vit pas seulement d'argent, mais d'honneur.

Il est vrai que nos républicains semblent convertis à des idées plus positives. Imaginez le petit-fils d'un régicide, riche de son seul nom, ou le journaliste riche de son titre de sa feuille démocratique, visant à ce patrimoine la fille d'un radical bien vu. Il peut être parfaitement sûr que les ports de France valent toujours leur pesant d'or.

Le contraste est fâcheux, mais qu'y faire ! Toujours est-il vrai que la fusion de toutes les classes est en train de s'accomplir, avec honneur et profit pour tout le monde. Pour quoi donc l'entraver par un cri de douleur, et sous prétexte de « venir essayer une œuvre de ralliement » ?

Passons au cri de guerre.

## LE CRI DE GUERRE.

L'orateur qui a vu avec douleur la bourgeoisie désertant la cause populaire pour se glisser dans la noblesse, « a vu aussi » se former une classe dirigeante qui prétendait condamner l'autre à rester éternellement dirigée.

Sur quoi, « il vient planter d'une main ferme le drapeau de la démocratie »

« plein cœur de Saumur, sa ville natale. » Il y a donc, selon lui, deux classes en antagonisme l'une avec l'autre : d'un côté la noblesse et la bourgeoisie, déjà fusionnées et ligées ensemble contre la « cause populaire », et de l'autre le Peuple long-temps dirigé, las de l'être et qui entend diriger à son tour.

L'orateur veut bien convenir que ces deux classes « ont besoin l'une de l'autre » et il s'empresse de venir, « lui l'historien de... », etc., le petit-fils de... etc., pour essayer une œuvre de ralliement qui lui appartient mieux qu'à personne.

Et comment cela ? Va-t-il planter son drapeau entre les deux camps ? Pas du tout, son choix est fait. « Il vient planter d'un main ferme le drapeau de la démocratie » en plein cœur de Saumur.

C'est-à-dire que, pour rallier les deux classes, il vient, au nom du peuple, dire à l'autre classe sus-mentionnée : Otez-vous de là, s'il vous plaît, qu'on s'y mette. Le moment est arrivé de tirer une fois de plus les ficelles pour amener sur la scène française un nouveau personnel et de nouveaux décors.

Si l'orateur n'a pas dit cela, qu'a-t-il donc voulu dire, en pareil lieu et pareil jour ?

Pour moi, j'étais ravi de ce petit début. Je n'ai point tu les *Paysans*, et je me le reproche ; mais je n'ignore pas que notre éloquent compatriote a noirci beaucoup de papier sur ces graves problèmes. J'espérais donc un discours de fond, une apologie victorieuse, où l'excellence et les droits de la nouvelle classe dirigeante allaient briller dans tout leur jour, avec une force et une onction qui ne manqueraient pas de rallier autour d'elle tous les esprits et tous les cœurs.

A la bonne heure, me disais-je en me frottant les mains, voilà un homme qui n'a pas peur de prendre le taureau par les cornes ; que de choses je vais apprendre, en peu d'instants, au contact de ce grand esprit !

Il y a donc encore une noblesse, et toute bourrée de redoutables privilèges, quoiqu'envahie par la bourgeoisie. On va me dévoiler ce secret plein d'horreur.

Je saurai ensuite comment la bourgeoisie est séparée du peuple, et quelle barrière infranchissable empêche le peuple de grimper jusqu'à elle et de se glisser dans ses rangs, comme la bourgeoisie le fait dans la noblesse. D'aucuns prétendent que si l'ascension est parfois difficile, c'est la faute de la Révolution elle-même et des nouveaux rapports inhumains, anti-chrétiens et anti-sociaux qu'elle a créés entre le capital et le travail. L'orateur va tirer cela au clair, et me prouver au contraire, par A plus B, que nous aurions l'âge d'or pour tout le monde, si la Révolution était une fois bien comprise et bien appliquée, et sans manger pour cela et bien ensemble à la même gamelle, ce qui rétrograderait probablement à un certain nombre de républicains, rentiers et propriétaires.

Après quoi, poussant au fond de son sujet, il nous dira enfin ce qu'il entend par le

consultez-vous... Si vous répondez à son sentiment, quels que soient la fortune, le rang, la position de... cette personne, moi, Maurice de Savors, votre maître, votre ami, j'userai de mon influence pour aplanir les obstacles qui vous séparent et vous rapprocher. Je ne vous demande pas de me le dire de vive voix, écrivez à l'oncle Claude. L'oncle Claude me le révélera : et ayez confiance, confiance en moi... et restez.

Nous étions revenus dans la partie privée du parc. Le comte me montra madame Hervé, me sourit et s'éloigna.

Quand il eut disparu, je rentrai au château, mais pas par le chemin de madame Hervé. Je pris une allée déserte, dans l'ombre, éloignée des massifs et des buissons, car il semblait qu'un nom était lisiblement sur mon front, et les battements de mon cœur, que je comprimais à deux mains pour les étouffer, étaient si forts, si forts, qu'ils réveillaient les oiseaux endormis dans leurs nids.

Remontée à ma chambre, je tirai le verrou ; et tombant à genoux, au pied de mon lit, la tête cachée sous le rideau, me voilant à moi-même, je murmurai avec un accent de radieuse terreur : « C'est lui ! mon Dieu ! mais c'est lui que j'aime ! »

XLII

Il s'attacha un peu de honte à la première affection forte.

« Peuple », de quels éléments se compose cette troisième couche de la nation, et par quel privilège elle est aujourd'hui la seule capable et la seule digne de gouverner, tandis que les deux autres ne le sont plus.

C'est là évidemment le nœud de la question.

Reposez-vous, ami lecteur, ou plutôt méditez profondément, car la matière est épineuse.

Nous y reviendrons.

#### ANGERS.

Avant-hier, un sergent du 77<sup>e</sup> de ligne a disparu de la caserne. Son képi, que l'on a trouvé sur les bords de la Maine, contenait plusieurs lettres adressées à son capitaine, à son fourrier, etc. On a fait des recherches au fond de l'eau et on a retrouvé son sabre.

#### TOURS.

La statue de Rabelais a été posée hier sur son piédestal dans le square placé en face de l'Hôtel-de-Ville.

De nombreux ouvriers sont occupés à faire la toilette de ce square. On applique aux grilles une couche de peinture qui va leur donner une apparence splendide.

Du haut de son piédestal, Rabelais, dont on veut faire un républicain malgré lui, regarde ces préparatifs d'un air quelque peu gouaillieur. (Journal d'Indre-et-Loire.)

#### CHATELLERAULT.

Un affreux accident est arrivé samedi, vers 5 heures du soir, à Châtellerault. Les soldats du 32<sup>e</sup> de ligne, en garnison dans cette ville, avaient été conduits au bain de la Viennette. La colonne allait se retirer quand on s'aperçut qu'un homme manquait à l'appel. Immédiatement, des plongeurs se précipitèrent à l'eau et ramenèrent à la rive le cadavre de leur camarade : l'asphyxie était complète; ce malheureux avait séjourné au moins vingt minutes dans l'eau. Personne ne l'avait vu disparaître. La victime avait, dit-on, deux mois de service à faire pour obtenir son congé.

#### NANTES.

On se rappelle, dit l'Union bretonne, que, dans la journée du 14 juillet, des ouvriers d'administration ont parcouru la ville, en troupe, chantant la Marseillaise et indignant la population paisible par leur attitude agressive.

Le Phare de la Loire avait fort approuvé cela; mais l'intendant militaire du 41<sup>e</sup> corps l'a, lui, formellement condamné. Témoin l'ordre suivant qu'il vient de prendre :

#### ORDRE.

« Par ordre de M. l'intendant militaire du 41<sup>e</sup> corps d'armée, tous les hommes de la 41<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration dont les noms sont indiqués ci-après (80 soldats et caporaux), seront, jusqu'à nouvel ordre, consignés à la caserne, et, sans préjudice des peines disciplinaires qu'ils auront à subir suivant leur degré de culpabilité, tous seront punis pendant un mois par la privation du port du sabre. L'intendant militaire regrette que le règlement n'ait pas prévu la punition du port de l'uniforme; car ils sont indignes de le porter ceux qui, oubliant qu'ils sont militaires, se conduisent comme s'ils étaient en blouse; ils devront désormais être vêtus de leurs bourgeois d'ouvriers ceux qui déshonorent leur habit de soldat en faisant des manifestations comme celle qui a eu lieu hier à Nantes, où l'ordre n'a été troublé que par les ouvriers militaires d'administration, alors qu'ils devraient au contraire donner l'exemple de la bonne tenue et de la discipline.

Le présent ordre sera lu demain à toute la section assemblée, à l'appel de onze heures.

L'Intendant militaire, ROUX. »

Nous lisons dans l'Union bretonne :

« Un tragique événement s'est produit à Pontivy, la semaine dernière.

M. P., photographe, avait passé la soirée dans une maison particulière. Le moment de se retirer étant venu, il se dirigea vers la fenêtre, qu'il ouvrit comme si c'était la porte; avant que les personnes présentes eussent le temps de prévoir ce qui allait se passer, il disparut dans le vide et tomba dans la rue de la hauteur d'un second étage. La mort a été presque instantanée.

Diverses versions circulent au sujet de cette mort.

M. P. était âgé de 36 ans; il laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

On écrit de Saint-Brieuc :

« Un ours que conduisait un bohémien est parvenu à s'échapper après s'être débarrassé de sa muselière. On va être obligé d'organiser une battue pour délivrer le pays de cet animal dangereux. »

Le 16 juillet dernier, vers sept heures du matin, un affreux malheur a attristé les habitants du village de la Vautortes (Mayenne). Deux personnes ont été tuées par la foudre : les nommées Marie Beauvais, femme Paris, âgée de 45 ans, cultivatrice, et sa fille Marie, âgée de 14 ans.

La foudre est tombée sur la cheminée qu'elle a démolie; puis, revenant sur la toiture, elle a enlevé les ardoises du faite sur un espace de deux mètres; elle a pénétré ensuite au premier étage en brisant quatre carreaux de vitre, a contourné le lit de deux enfants sans leur faire aucun mal.

Le fluide est descendu au rez-de-chaussée en pénétrant par le mur, pour sortir en face d'une horloge qu'il a démolie; le domestique Froger, qui se trouvait dans la pièce, a été bousculé. Trois carreaux de vitre ont été brisés. Le fluide a ensuite fait un trou près de la porte principale; là il a rencontré la femme Paris et sa fille, qu'il a foudroyées, l'enfant avait les cheveux brûlés.

En se relevant, Froger a trouvé les deux malheureuses victimes à l'état de cadavres. Il y avait un désordre complet dans la maison.

Du même coup de tonnerre, deux énormes peupliers, qui se trouvaient près du bourg, ont été incendiés de la cime à la base. (ECHO de la Mayenne.)

#### NIORT.

Lundi, un bien regrettable malheur est arrivé chez MM. Chenu frères, négociants en vins, rue de la Gare, à Niort.

Deux hommes de peine, les nommés Faucher et Lachanne, avaient été chargés de nettoyer un foudre. Ayant voulu pénétrer dans ce foudre, sans s'assurer préalablement qu'il ne contenait plus d'acide carbonique, ces deux ouvriers ont été immédiatement asphyxiés. — Tous les soins employés pour les ramener à la vie ont été inutiles. La mort avait été instantanée.

L'un d'eux est père de quatre enfants. — Ce double accident a causé une vive émotion dans tout le quartier.

Samedi, à 4 heures du soir, un triste événement s'est également produit à Niort, aux bords Fleuriau, rue de Bessac.

Un escadron du 44<sup>e</sup> cuirassiers était allé « à la baignade » en cet endroit. Le maître plongeur du régiment était là depuis midi, surveillant le bain. Il voulut lui-même se mettre à l'eau et, montant sur une balustrade, s'élança la tête en avant pour plonger, et ne reparut plus.

Le corps de cet infortuné n'a pu être retrouvé qu'une heure après. Les constatations médicales ont prouvé que ce soldat avait eu l'imprudence de se jeter à l'eau peu après avoir mangé. Il aura donc succombé à une congestion. Nous ne saurions trop déplorer un pareil malheur, qui doit servir de leçon à tous les baigneurs.

Nous lisons dans le Poitou :

« Hier soir, sur la route de La Rochelle, à Niort, trois ecclésiastiques ont été insultés par les lycéens en promenade.

« Ayant probablement reçu l'ordre de ne plus crier couac aux curés, et étant las de la Marseillaise, ces vaillants citoyens ont commencé par chanter :

Trois canards déployant leurs ailes,  
Couac, couac, couac, etc.

« Ils peuvent dire qu'ils sont libres de chanter et qu'ils n'ont eu l'intention d'insulter personne. — Quel canard ! — Ils voulaient être habiles et n'ont été que lâches.

« Au reste, quand les politiques eurent chanté, les imprudents parlèrent :

« Une voix. — Ce sont des espions !

« Une autre voix. — A la lanterne !

« Un peu après. — Enlevez-les !

« L'un de ces ecclésiastiques tient quelquefois l'orgue au Lycée.

« Le second a reconnu un de ses anciens élèves parmi ses insulteurs.

« Le troisième est professeur depuis dix

ans. Il sait parfaitement ce que le surveillant devait faire dans la circonstance; mais il a constaté, hier soir, qu'il y a des écoles où ce n'est pas le maître qui est maître. Un surveillant a de l'autorité ou il n'en a pas. S'il n'en a pas, il est inutile; s'il en a, il doit s'en servir; s'il ne s'en sert pas, il est coupable.

Ces trois ecclésiastiques ne sont pas ceux dont il a été question précédemment : ce qui porte le nombre des ecclésiastiques qui ont été insultés par les lycéens de Niort depuis quinze jours. »

On lit dans le Courrier de la Vienne :

« Dans une commune de l'arrondissement de Poitiers, certain maire républicain fort empêtré au milieu de son conseil municipal conservateur, qui venait de lui refuser les fonds nécessaires à la célébration de la fête du 14 juillet, s'est écrié dans un beau mouvement : — Ah ! Messieurs les réactionnaires, vous me refusez des fonds, j'en aurai malgré vous, et je vous le dis, le bourg entier pivra (sic), j'ordonnerai des allumations générales.

Allons, M. Chaignet, une croix d'officier d'académie pour ce chaud partisan de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire.

« Complétons les renseignements de notre confrère. Le maire en question, correspondant de l'Avenir, a déclaré que « la » mairie de sa commune serait allumée le » 18 juillet avec des lanternes vénériennes » (sic). »

Honni soit qui mal y pense ! »

#### ABATTOIRS.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 19 juin au 16 juillet.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.						
BOUCHERS									
MM.									
1	Blémont.	»	»	1	6	»	»	8	20
2	Tessier.	»	»	1	1	»	»	16	44
3	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Béchereau.	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Boutin.	3	9	»	1	»	»	13	58
6	Loigle.	»	»	1	2	»	»	3	16
7	Prouteau.	»	»	2	2	»	»	11	16
8	Chalot.	6	9	»	1	»	»	19	68
9	Pallu.	»	»	3	1	»	»	3	30
10	Groleau.	»	»	1	1	»	»	1	32
—									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	8
2	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	1
3	Baudouin.	»	»	»	»	»	»	»	5
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	3
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	6
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	1
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	6
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	3
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	8
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	7
11	Cupit.	»	»	»	»	»	»	»	10
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	4

#### Faits divers.

Croirait-on qu'un faucheur ait eu l'idée de battre sa faux sur les rails d'un chemin de fer ?... C'est ce qui est arrivé pourtant, près de Brive, sur la voie de Limoges, vendredi, au sieur Dumas. Malheureusement, un train survint et l'imprudent ne put se lever assez vite; la locomotive l'atteignit et le rejeta à 40 mètres, tué raide.

La fortune laissée par M. Isaac Pereire s'élève à cinquante-deux millions.

D'après le testament, le défunt lègue à M<sup>me</sup> veuve Pereire la quotité disponible de l'héritage, plus une part d'enfant.

Le nombre des enfants étant de trois, M<sup>me</sup> Pereire hérite de trente-deux millions cinq cent mille francs.

La nouvelle à sensation aux États-Unis est en ce moment le jeûne du docteur Tanner, à New-York. Le docteur Tanner, qui est originaire du Minnesota, est venu déclarer qu'il ne croyait pas aux théories médicales relatives à la mort par la faim, et qu'il se faisait fort de vivre quarante jours sans prendre de nourriture. Il a commencé son jeûne forcé le 28 juin, à midi, à New-York.

Les bulletins quotidiens qui sont publiés et répandus partout sur son état excitent dans

tout le pays le plus vif intérêt et donnent lieu à de nombreuses discussions. Le 15 juillet, à midi, dit une dépêche du Times, le docteur Tanner a été pesé; on a constaté qu'il avait perdu en seize jours de jeûne 25 livres et demie; son pouls marquait 95, et sa température était de 36° 67; mais il était gai, bien que faible et nerveux. Il ne boit que de l'eau, mais s'en abstient autant que possible.

#### Dernières Nouvelles.

Incendie à Brest. — Avant-hier, à 11 heures du matin, un immense incendie s'est déclaré à Brest dans la corderie du Commerce. Toute la population était sur pied et tous les équipages de la flotte faisaient des prodiges de valeur pour arrêter les progrès de l'incendie.

Au départ du courrier, le feu gagnait toujours, et l'on comptait déjà 250,000 fr. de pertes.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 21 juillet.

Ainsi que nous l'avons pressenti pendant ces derniers jours, la Bourse montre quelque hésitation. Il semble qu'on se préoccupe de la tournure des choses en Orient. On s'aperçoit en même temps qu'en France et en Angleterre les organes les plus autorisés croient à un renchérissement de l'argent.

Notre 5 0/0 s'arrête à 120.20. On est à 76.35 sur le Florin d'Autriche.

Nos valeurs de crédit sont fort bien tenues. La Banque d'escompte, notamment, garde toute l'avance qu'elle a conquise. Il y a tout profit à acheter aux cours actuels de la Société générale de Crédit dont les cours doivent faire entrevoir une hausse assez importante.

Les Bons privilégiés de l'Assurance Financière ont au-dessus de 422.50 un mouvement important. Ces titres sont remboursables à 2,500 fr. Pour les obtenir à 420 fr. il suffit de s'adresser à la Société générale française de Crédit, 17, rue de Londres, à Paris.

On demande à 471.50 les obligations des chemins de fer brésiliens. C'est une Compagnie française à laquelle la concession a été transmise avec autorisation du gouvernement du Brésil et qui joint d'une garantie d'intérêt de la part de l'Etat.

On demande à 740 fr. les actions de la Réassurance (Compagnie française de Réassurances). La souscription du gouvernement de Québec s'annonce comme un grand succès.

#### SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 17,500 OBLIGATIONS

DE LA COMPAGNIE DE

CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION

D'ALAIS AU RHONE ET A LA MEDITERRANÉE

Société anonyme, au capital de 11,500,000 fr., divisé en 23,000 actions de 500 fr.

(SIÈGE SOCIAL : 10, PLACE VENDÔME, A PARIS.)

La création de ces Obligations a été autorisée par décision ministérielle en date du 14 juin dernier.

Ces Obligations sont remboursables à 500 fr., en 78 ans. Le premier tirage aura lieu en 1881.

Elles rapportent un intérêt de 15 fr. par an, payables par semestre, les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet.

PRIX D'ÉMISSION 290 FR.

PAYABLES : 50 fr. en souscrivant ;

100 fr. à la répartition ;

140 fr. fin septembre prochain.

Les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition jouiront d'une bonification de 1 fr. 25, et recevront, en se libérant, LES OBLIGATIONS DÉFINITIVES D'ALAIS AU RHONE

Au prix net de 288 fr. 75

L'INTÉRÊT ANNUEL EST DE 5.20 pour cent,

Sans compter la prime de remboursement.

Les actions de la Compagnie figurant à la cote officielle de la Bourse de Paris, les Obligations, conformément aux usages, seront certainement admises à la cote officielle après la souscription.

La souscription sera ouverte le 31 Juillet

à LA BANQUE DU MIDI

4, rue de Choiseul, à Paris.

Et dans les Départements, chez tous les Banquiers correspondants.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Tous titres négociables sont reçus comme espèces au cours moyen du jour; tous coupons échéant en juillet et août sont également reçus comme espèces. Si les demandes excèdent le nombre des titres offerts, il sera opéré une réduction proportionnelle.

Tout retard dans les versements sera passible d'un intérêt de 6 0/0 l'an, et les titres en retard pourront, après une mise en demeure, être vendus à la Bourse.

Il n'est pas à Paris une femme réellement élégante qui ne fasse usage du Savon Mucilagineux du Docteur Cazenave. C'est une merveille de douceur et de parfum qui blanchit et assouplit la peau et lui donne un velouté incomparable. — Paris, 47, Avenue de l'Opéra.

Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

# LA ROUENNAISE

Compagnie d'assurances contre l'incendie  
43<sup>e</sup> année d'existence

## VENTE

DE  
**4,000 ACTIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. LE SUEUR, magistrat, ancien avoué, président. — POUYER-QUÉTIÉ, G. O. \*, sénateur, ancien Ministre des finances. — BELLEST (Casimir), négociant, ancien Conseiller municipal de la ville de Rouen. — GONDRECOURT de LIGNY (Hurauld de), \*, directeur de l'octroi de Rouen. — FRÈRE (Henri), avocat à la Cour d'appel. — NETIEN, \*, ancien maire de Rouen, ancien membre de l'Assemblée Nationale. — COUTURIER (Edouard), manufacturier. — DEGLATIGNY, manufacturier. — DELAFOND (Jules) fils aîné, négociant.

Directeur gérant : M. A. DESSEAUX.

LA ROUENNAISE, créée en 1837, a été transformée de Société d'assurances mutuelles en Compagnie à primes fixes, au capital de 4 millions de francs divisés en 8,000 actions de 500 fr. libérées d'un quart, soit de 125 fr.

Les 4,000 actions ci-dessus font partie des 8,000 composant le capital social et proviennent du groupe des fondateurs. Elles sont offertes au prix de

**550 francs net à payer :**  
100 fr. en faisant la demande;  
200 fr. à la répartition;  
250 fr. du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 1880.

On peut évaluer des maintenant à 25 fr. environ par action le dividende de l'exercice courant (Voir la notice).

Les demandes seront reçues :  
**LE SAMEDI 24 JUILLET COURANT**  
**A LA SOCIÉTÉ NOUVELLE**  
52, rue de Châteaudun, à Paris  
A son BUREAU AUXILIAIRE, 13, rue des Halles,  
**A LA BANQUE NATIONALE**  
11, rue Le Peletier, à Paris

En province, aux SUCCURSALES de la SOCIÉTÉ NOUVELLE  
Les formalités pour l'admission des actions à la cote officielle seront remplies.

On peut dès maintenant adresser les demandes par lettres accompagnées du premier versement.

**Cinq francs par mois, Livres et Musique.** — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
reduites sans médecine, sans purges et sans frais.  
par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescierie du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescierie m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, états nerveux et mélancolie; tous ces maux, irrités par sous l'influence de la Revalescierie. LÉON PEYLET, instituteur à Chépeaux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr. — La Revalescierie chocolatée, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Brissac, successeur de TEXIER; J. RUSSEAU, pharmacien et épicerie. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (Hôtel de Clugny), 8, rue Castiglione, Paris.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.		11 h. 55 matin.	
8 15 —					
11 25 —		7 40 soir.			
1 17 soir.		4 51 —			
4 55 —					
7 50 —		11 48 —		9 10 soir.	

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 55 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		6 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		4 30 —	
6 45 —		10 47 —		11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUILLET 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 25	»	»	15	Crédit Foncier colonial	410	»	»	»	»	»
3 % amortissable	87 30	»	»	10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1275	»	»	»	»	»
4 1/2 %	116	»	»	25	Obligations foncières 1877	363	»	»	»	»	»
5 %	120 15	»	»	30	Obligations communales 1879	477	»	»	»	»	50
Obligations du Trésor	520	»	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	476	»	»	»	»	1
Obligations du Trésor nouvelles	514	»	»	2 50	Soc. de Crédit ind. et comm.	740	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1837	236	»	»	»	Crédit mobilier	640	»	»	»	»	5
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	»	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	760	»	»	»	»	»
— 1865, 4 %	531	»	»	1	Est	760	»	»	»	»	»
— 1869, 3 %	406 50	»	»	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1368 75	»	»	»	»	25
— 1871, 3 %	398	»	»	»	Midi	1033 75	»	»	»	»	»
— 1875, 4 %	524	»	»	1	Nord	1602 50	»	»	»	»	»
— 1876, 4 %	520	»	»	50	Orléans	1920	»	»	»	»	25
Banque de France	3160	»	»	5	Ouest	810	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte	980	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1330	»	»	»	»	»

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)  
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.  
1 — 25 — — — — — soir.  
3 — 32 — — — — — express.  
7 — 15 — — — — — omnibus.  
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 21 — — — — — omnibus.  
9 — 40 — — — — — express.  
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.  
4 — 44 — — — — — —  
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**A LOUER**  
Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1881.  
**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**  
Située à Saint-Clément-des-Levés, dite propriété Dupond.  
Comprenant :  
Une grande et belle maison bourgeoise, de construction moderne, avec toutes les servitudes désirables ;  
Jardin potager et jardin d'agrément, serre, bosquets et douve ;  
Pré et verger.  
Cette propriété, dans un tenant, la plus agréable de tous les environs, contient 1 hectare 40 ares, et est actuellement occupée par M. Degrez, notaire.  
Pour visiter et traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> DEGREZ. (41)

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT  
**BELLE MAISON BOURGEOISE**  
Avec cour, remise, écurie et jardin.  
Située rue Beaufort, n<sup>o</sup> 25.  
S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHE-REAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M<sup>e</sup> MÉROUAS, notaire. (103)  
M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.  
**VENTE**  
DE  
**MOUFLES ET GANTS FOURRÉS**  
Le samedi 24 juillet 1880, à une heure de l'après-midi, sous les Halles du Théâtre, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères de :  
1<sup>o</sup> Neuf douzaines de gants fourrés ;  
2<sup>o</sup> Dix douzaines de moufles fourrés ;  
Restés sans emploi à la suite de la défense de Saumur contre les glaces.  
Au comptant, 5 pour 0/0 en sus pour les frais.  
Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (436)

**A VENDRE**  
D'OCCASION,  
**UNE JOLIE VICTORIA**  
N'ayant presque pas servi.  
S'adresser au bureau du journal.  
**UN MÉNAGE demande une place :** le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour.  
S'adresser au bureau du journal.

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

**A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR**

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de 100 Francs le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

FRANCS 5 par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

**PUBLICATIONS NOUVELLES**  
**GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL** de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 104 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.  
En préparation : **L'ART NATIONAL** par H. DU CLEUZIOU, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

Etude de M<sup>e</sup> THURÉ, commissaire-priseur à Saumur.  
**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
Pour cause de cessation d'exploitation.  
Le samedi 24 juillet 1880, à une heure de relevée, à Saumur, sur la place de la Bilange, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> THURÉ, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères  
**D'UNE MOTISSONNEUSE**  
EN TRÈS-BON ÉTAT  
(Système Samelsson).  
Au comptant, plus 10 0/0.  
Le commissaire-priseur, THURÉ. (419)

**PHARMACIE-DROGUERIE**  
Ancienne Pharmacie PASQUIER  
**A. CLOSIER, Successeur,**  
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,  
**20, rue du Marché-Noir, Saumur.**  
Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.  
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.  
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.  
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovauf.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.

1 FRANC par AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

**Le Moniteur**  
des  
**Valeurs à Cots**

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères  
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)  
Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.  
Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.